

L'an deux mille dix-huit, le seize mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Saulfieu, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence DUVIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MMES et MS Danièle OLIVIER, Raymond DEMOLLIENS, Philippe LECLERC, Maryline VASSEUR, Emmanuel DENORME, Amaury VANDEPUTTE, Nathalie RANSON, Sandra GERULUS, Pierre MALINGUE, Pascale PICARD, Patrick SCHIMEL formant la majorité des membres en exercice.

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. Romain FRANÇOIS qui donne pouvoir à Monsieur DENORME.

Le quorum est obtenu.

1) NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Pascale PICARD est nommée secrétaire de séance.

2) MISE A APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2017

Au paragraphe questions diverses, Monsieur SCHIMEL précise qu'il n'a pas demandé la pose d'une barrière, mais la matérialisation de la barrière existante par un marquage au sol. Ce point sera modifié, le compte rendu est alors approuvé par 13 voix.

3) CONVENTION D'AIDE AU FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE ALSH ETE 2018

Madame le Maire présente le projet de convention d'objectifs et de fonctionnement à passer avec la Caisse d'Allocations familiales de la Somme. La signature de ce document permettra à la commune de percevoir des aides financières calculées en fonction des présences d'enfants bénéficiaires de réductions tarifaires. Cette convention a pour objet de déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre et de fixer les engagements réciproques entre les cosignataires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte par 13 voix ladite convention et autorise Madame le Maire à la signer.

4) TARIFS ALSH ETE 2018

L'ALSH fonctionnera cet été du 09 juillet au 27 juillet inclus. Madame le Maire présente le projet de tarifs pour l'ASLH 2018 à savoir :

TARIFS Communes et extérieurs	Quotient familial ≤ 800€	Quotient familial >800€
ALSH 5 JOURS	40 €	45 €
GARDERIE	1 €	1.10 €
CANTINE	4 € 20	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 13 voix, d'arrêter les deux tranches de quotient familial à ≤ 800 € et >800 € et de maintenir les tarifs pratiqués en 2017.

5) CONVENTION PUP AVEC MONSIEUR ANDRE VANDEPUTTE

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que le projet urbain partenarial PUP (article L 332-11-3 du code de l'urbanisme), est un mode de financement des équipements publics, par les constructeurs ou aménageurs.

Ce mode de financement qui remplace la participation pour voirie et réseaux a été introduit par l'article 43 de la Loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 (mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion). Il s'agit donc du nouveau moyen pour la Commune de mettre à la charge des personnes privées le coût des équipements publics nécessaires à la viabilisation des terrains d'assiette de leur projet d'aménagement.

La compétence de signature d'un PUP appartient au Maire de la Commune (article R 332-25-1 du code de l'urbanisme).

Suite au projet de lotir de Monsieur André VANDEPUTTE sur le terrain situé en zone Nar cadastrée ZM 117, ZM118, ZM119 du PLU à contenu POS qui ne bénéficie pas des équipements publics nécessaires, la convention PUP portera donc sur l'extension des réseaux d'Energie électrique, de Communications électroniques.

Cette dernière se trouve annexée à la présente délibération. Le coût estimatif à la charge de Monsieur André VANDEPUTTE s'élève à la somme de 10 162.49 euros.

Après en avoir délibéré, par 13 voix, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention et fixe à un an la durée d'exonération de la Taxe d'Aménagement.

6) CONVENTION BOITE A LIRE

Madame le Maire expose que dans le cadre de sa politique culturelle et notamment dans ses objectifs de développement d'une offre culturelle de proximité, Amiens Métropole étend le dispositif « Boites à lire » dans les communes de la communauté d'Agglomération.

Les boites à lire constituent des espaces de « livres-échanges » qui, installées dans des points stratégiques de l'espace public, permettent aux habitants de déposer ou d'emprunter un livre, librement et gratuitement. Elles visent à compléter l'offre de lecture publique du territoire et offrent un service à ceux qui ne fréquentent pas les bibliothèques. Cette action de proximité permet d'amener la lecture dans les communes où il n'y a pas de point lecture et de renforcer la présence du livre dans les autres communes en développant ce principe de partage et d'échange.

La commune de Saint-Sauflieu recevant cet équipement en avril, Madame le Maire présente la convention de partenariat à signer avec Amiens Métropole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer ladite convention, par 13 voix.

7) REMPLACEMENT D'UN ORDINATEUR / ENGAGEMENT A INSCRIRE LES CREDITS AU BUDGET PRIMITIF 2018.

Un des deux ordinateurs du secrétariat de mairie datait de 1998 et laissait apparaître des dysfonctionnements de plus en plus importants.

Il a donc fallu agir dans l'urgence et acquérir un nouvel équipement informatique.

Afin de pouvoir régler la facture qui s'élève à la somme de 1 176.00 HT et 1 411.20 € TTC, Madame le maire demande au conseil municipal de s'engager à inscrire les crédits au budget primitif 2018 et précise que la TVA sera récupérable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord par 13 voix.

8) TARIFS LOCATION DE MATERIEL DE LA SALLE POLYVALENTE

Sur proposition de la commission fêtes et cérémonies, la procédure de location de matériel sera remplacée par un prêt gratuit aux habitants du village moyennant caution de 100 euros en cas de dégradation aux objets prêtés.

En conséquence le document « location » sera remplacé par un document « prêt ».

La proposition est adoptée par 13 voix.

9) TAUX DE PROMOTION POUR AVANCEMENT DE GRADE

Sur proposition de Madame le Maire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois territoriaux,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire (intercommunal placé auprès du Centre de gestion) en date du

L'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 a introduit à l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, un dispositif substituant aux quotas d'avancement de grade, précédemment déterminés par les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois territoriaux, la notion de taux de promotion.

En effet, le deuxième alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précise que : « Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois, est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade.

Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire.

C'est pourquoi Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu chaque année à un grade d'avancement à 100 % de l'effectif des fonctionnaires promouvables.

Après en avoir délibéré, par 13 voix, la proposition de Madame le Maire est adoptée.

10) QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire

- La boîte à lire sera installée sur la place dite « Place de la Charrette ». L'inauguration aura lieu le samedi 7 avril prochain à 11h00. A cette occasion il sera procédé à l'inauguration de la bibliothèque par la pose d'une plaque.
- Amiens Métropole propose des informations et des conseils gratuits sur des projets de rénovation de l'habitat.

A cet effet le camion « LAURE » (Lieu d'Accueil Unique pour la Rénovation Energétique) sera de passage dans la commune le mardi 15 mai de 15H00 à 17H00 place de l'Eglise. Sa mission consistera à faire connaître les aides et dispositifs locaux susceptibles de rendre les logements plus confortables et moins énergivores.

- Sur les travaux à venir, l'aménagement prévu par Amiens Métropole devant le Cabinet Médical, rue de la Cavée, devrait être réalisé prochainement.
- Le parc éolien « Oresmaux- Essertaux » va s'étoffer avec la construction de six nouvelles éoliennes la Préfecture ayant donné son accord.
- Une antenne Free va être installée à proximité du silo route d'Oresmaux. Malgré les réserves de Madame le Maire sur le lieu d'implantation, la Préfecture et le Conseil Départemental sont passés outre.
- Concernant les fêtes et cérémonies du village Madame le Maire signale que l'amicale des anciens pompiers souhaite arrêter ses activités. Le Comité des fêtes reprendra certaines de ses animations dont la chasse aux œufs. La commune continuera à offrir les friandises aux enfants à cette occasion. Pour la fête du village Madame le Maire précise avoir des difficultés à faire venir des forains. Un seul serait présent. Il faut en conséquence trouver d'autres animations de manière à satisfaire les habitants habitués à cet évènement. Contact a été pris avec les Ateliers du Val de Selle pour une promenade éventuelle dans le village avec attelage. Une proposition de réderie-déballage à proximité pourrait être étudiée ; parallèlement, contact sera pris avec Amadeus pour une prestation habituellement réalisée devant la Mairie. Pour le 14 juillet, le passage du tour de France à proximité du village risque de perturber la fréquentation des jeux. L'organisation de cette journée sera revue par la commission « fêtes et cérémonies ».
- Demain samedi 17 mars aura lieu l'opération Hauts de France propres.
- Une formation premiers secours sera organisée prochainement, les personnels communaux et intervenants du plan communal de sauvegarde étant invités à y participer.
- Les arbres de la place aux tilleuls ont été élagués de manière satisfaisante et les branches ont été transformées en copeaux qui seront utilisés dans les massifs du village.

Madame OLIVIER

Concernant le PLU, la mairie a eu la mauvaise surprise de recevoir un courrier de Monsieur François (DDTM) nous demandant de saisir la commission Départementale de protection des espèces agricoles et Forestières, ce qui a une fois de plus retardé notre dossier. Le projet sera exposé à l'occasion d'une entrevue avec cette commission le 5 avril qui devrait faire connaître sa décision fin avril.

La demande de subvention en vue de l'acquisition d'une balayeuse-désherbeuse a été faite auprès de l'agence de l'eau qui devrait y participer pour moitié. Le coût final serait ainsi supporté par la commune à hauteur de 9 000 euros.

Monsieur DEMOLLIENS

Une réunion du SIVOM a eu lieu lundi, l'entreprise a été choisie, le début des travaux (tour de l'Eglise, Rue Gargault, Rue du 20 Mai) est programmé en juin.

Monsieur LECLERC

La commission des affaires scolaires souhaiterait que le matériel de camping soit renouvelé pour les ALSH à venir.

Un projet de rénovation des toilettes extérieures de l'école est à l'étude.

La dangerosité de la rue du Séhu aux abords immédiats de l'école pose un énorme problème qui devra être solutionné rapidement. Une nouvelle réunion de la commission est à prévoir.

Le prix de fin d'année scolaire des CM2 a été discuté et les dictionnaires seront remplacés par une calculatrice électronique.

Questions diverses

Monsieur SCHIMEL souhaiterait que les tilleuls à l'entrée de la rue du Séhu soient élagués.

Il demande par ailleurs des nouvelles du projet de trottoirs au bas de la rue de la Terrière. Madame le Maire lui indique que le dossier n'a pas encore été finalisé par les services de la Métropole.

Concernant l'emplacement Handicapé sur le parking, il souhaite savoir si la date de fin des travaux est arrêtée.

Monsieur MALINGUE revient sur le stationnement d'un camping-car rue Masson ce qui a occasionné des ornières. Le propriétaire du véhicule va-t-il remettre en état le trottoir ?

Les bouleaux et le sapin à proximité du chemin de la salle polyvalente, paraissent assez hauts, ne faudrait-il pas les élaguer ?

Madame VASSEUR souhaiterait savoir s'il y a un retour sur les nouveaux horaires de la Mairie.

Madame le Maire précise qu'elle n'a eu qu'une seule observation, ce planning d'ouverture ne semble pas poser problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 40.

Danièle OLIVIER

Raymond DEMOLLIENS

Philippe LECLERC

Romain FRANÇOIS

Patrick SCHIMEL

Maryline VASSEUR

Emmanuel DENORME

Amaury VANDEPUTTE

Nathalie RANSON

Sandra GERULUS

Pierre MALINGUE

Pascale PICARD

Le Maire,
Laurence DUVIVIER.